

UE librement choisie : Parcours Stage à l'étranger – O6

Année universitaire 2018/19

1. Les étudiants candidats au stage à l'étranger ne pourront pas postuler pour Caen.

2. Les étudiants partant en stage à l'étranger ne seront pas rémunérés par le CHU durant cette période

3. Possibilités de stages à l'étranger

1^{er} semestre

- **Université Laval (Québec) : 1 étudiant**

Langue : Français

2^{ème} semestre

- **Université Catholique de Louvain (Belgique) : 2 étudiants**

Langue : Français

- **Université de Madrid (Espagne) : 2 étudiants**

Langue : Espagnol

Université de Turku (Finlande) : 1 étudiant

Langue : Anglais

Cette liste est susceptible d'être modifiée chaque année en fonction des capacités d'accueil des universités partenaires.

4. Conditions matérielles des stages

- **Université Laval (Québec)**

Papiers nécessaires : Passeport encore valide 3 mois après le retour du Canada et une Autorisation de Voyage Electronique à demander sur le site du Gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca>. (7 \$ CAN)

Assurance clinique (Responsabilité Civile Professionnelle - RCP) : L'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les actes cliniques est offerte par l'Université Laval.

Trousse et tenue cliniques : Le coût de la location de la trousse clinique pour un semestre est de 2 500 \$ CAN ¹ (+ 1 caution de 500 \$ CAN ²).

¹ 1 634 €

² 326 €

- Université Catholique de Louvain (Belgique)

Papiers nécessaires : Carte d'identité ou passeport

Assurance clinique (Responsabilité Civile Professionnelle - RCP) : Les étudiants doivent contacter leur compagnie d'assurance pour savoir si leur RCP couvre les stages à l'étranger.

Trousse et tenue cliniques : Tenue fournie. Trousse clinique fournie contre le dépôt d'une caution de 500 € (par virement bancaire avant l'arrivée).

- Université de Madrid (Espagne)

Papiers nécessaires : Carte d'identité ou passeport.

Niveau d'espagnol requis : Niveau B2 du cadre européen de référence (fournir l'attestation du CLES)

Assurance clinique (Responsabilité Civile Professionnelle - RCP) : non proposée par l'Université d'accueil. Les étudiants doivent contacter leur compagnie d'assurance pour savoir si leur RCP couvre les stages à l'étranger.

Trousse et tenue cliniques : Trousse fournie. Tenue non fournie (amener une tenue bleue).

- Université de Turku (Finlande)

Papiers nécessaires : Carte d'identité ou passeport.

Niveau d'anglais requis : Niveau B2 du cadre européen de référence (fournir l'attestation du CLES)

Assurance clinique (Responsabilité Civile Professionnelle - RCP) : Les étudiants n'ont pas besoin de contracter d'assurance, ils sont couverts par l'assurance de l'enseignant qui les encadre.

Trousse et tenue cliniques : Trousse et tenue fournies (sauf chaussures).

5. Formalités administratives

- Les étudiants devront saisir une convention de stage sur pstage (ENT : Formation Insertion professionnelle – Stages : offres et conventions). L'impression de la convention devra être faite en français, anglais ou en espagnol, selon le pays de destination. La convention sera ensuite remise au secrétariat des relations internationales (Mme C. Allaire) pour signature du Doyen et de l'Université d'accueil. **Cette convention vous sera demandée lors du dépôt de votre demande de bourse.**

- Les étudiants devront déposer leur demande de bourse de mobilité **via le formulaire de demande de financement de stage en Europe** : <https://www.univ-rennes1.fr/financer-son-sejour-ou-son-stage-letranger>

A noter que l'attribution d'une bourse n'est pas automatique, et est soumise à conditions de ressources.

- Les étudiants devront contacter leur centre de sécurité sociale et mutuelle concernant les formalités à effectuer pour leur couverture d'assurance maladie.

6. Contrat d'études

Le contrat d'études avec l'Université d'accueil comprend la liste des enseignements cliniques et théoriques et leur nombre de crédits ECTS. Comme les étudiants ne pourront pas assister à 1 des 3 semaines de cours, il leur est demandé d'ajouter sur leur contrat d'études 8 ECTS, afin de compenser cette semaine de cours.

7. Obligations cliniques et universitaires

7.1 Règle générale

Avant leur départ, les étudiants devront s'assurer d'avoir rempli leurs obligations cliniques et universitaires, qui sont à vérifier auprès des responsables d'UF, y compris oraux et cas cliniques. Les étudiants devront impérativement consulter les Modalités de Contrôle des Connaissances votées chaque année (disponibles depuis l'ENT : Scolarité - Règles d'examen - Modalités de Contrôle des Connaissances détaillées par diplôme - Odontologie).

7.2 Règles particulières

Pour les stages proposés au 1^{er} semestre :

- les étudiants devront avoir validé leur année de O5 (ainsi que le CSCT) en 1^{ère} session (jury le 7 juin 2018).

Pour les stages proposés au 2^{ème} semestre :

- les étudiants devront impérativement avoir terminé leur stage actif chez le praticien et déposer leur rapport de stage sur Moodle au plus tard pour les validations de la 2^{ème} session (Contact : Mme Guylène Hirel, secrétariat du Doyen).

8. Validation / Jurys

8.1. Règle générale

Envoyer au plus tard 4 jours ouvrables avant la réunion du jury :

A) Rapport de stage (description/ appréciation) :

Il est rappelé que ce stage correspond à l'UE librement choisie « Parcours stage à l'étranger ». Sa **validation** ne peut intervenir que **si le stage a été entièrement effectué** et qu'un **rapport de stage conséquent et détaillé** a été adressé au responsable des relations internationales (Professeur Jean-Louis Sixou³) et au secrétariat des relations internationales (Mme Céline Allaire⁴), en version électronique

La validation du stage ne peut survenir qu'une fois celui-ci terminé et après évaluation du rapport et des actes cliniques effectués durant le stage.

B) Une liste des actes cliniques effectués durant le stage (un modèle est joint en annexe), sous forme de photocopies uniquement, pas de scan :

au responsable des relations internationales (Pr J.L. Sixou), au secrétariat des relations internationales (Mme C. Allaire), ainsi qu'au secrétariat du Pôle d'Odontologie (Mme N. Moisan⁵) :

Cette liste devra être signée par le responsable de chaque service clinique à l'étranger.

Ces actes cliniques seront pris en compte dans la validation du contrat de chaque UF.

8.2. Date de retour postérieure aux délibérations de la 1^{ère} session

L'étudiant ne peut pas être admis.

L'admission sera à valider lors de la deuxième session.

Les règles de validation citées au paragraphe 7.1 seront appliquées.

³ jean-louis.sixou@univ-rennes1.fr

⁴ celine.allaire@univ-rennes1.fr

⁵ nicole.moisan@chu-rennes.fr

8.3. Date de retour antérieure aux délibérations de la 1^{ère} session

L'étudiant peut être admis à la 1^{ère} session.

Les règles de validation citées au paragraphe 7.1 seront appliquées.

8.4. Examen à repasser en deuxième session

En cas d'examens non validés à la 1^{ère} session, l'étudiant doit être à même de revenir à Rennes pour présenter l'examen en 2^{ème} session.

Fait à Rennes, le

Nom de l'étudiant :

Anne DAUTEL
Doyen de l'UFR d'Odontologie

Signature

